



REOUVERTURE DES ECOLES DE LA COMMUNE DE NEXON

LE JEUDI 14 MAI 2020

INFORMATIONS AUX PARENTS

1. Recommandations aux parents :

- **Avant le départ pour l'école, si votre enfant a de la fièvre, touse ou éternue, vous devez le garder avec vous afin de prévenir toute contamination éventuelle.**
- Les présentes recommandations sont issues d'une concertation entre l'association des parents d'élèves, les directrices des écoles maternelle et élémentaire, le collège Arsène Bonneaud (restauration scolaire) et les services de la mairie.
- **Le port du masque est obligatoire pour les parents qui amèneront et viendront chercher leur(s) enfant(s) à l'école ou à la garderie.**
- **Il convient de respecter les gestes barrière et surtout les règles de distanciation physique.** A ce titre également, les enfants qui ne respecteraient pas sciemment ces gestes barrière ainsi que les consignes données par le personnel communal, ne seront plus accueillis dans les services périscolaires.

2. Schéma de circulation (stationnement)

- Attention : l'accès au parking de la salle Georges Méliès est interdit sauf pour les services de secours et le personnel technique communal (un plan est joint en annexe).
- Vous devez stationner sur les parkings urbains.
- Les élèves acheminés par les cars scolaires seront pris en charge à leur arrivée et à leur départ par les agents communaux.
- Un cheminement « piétons » à sens unique est mis en place aux abords des écoles (cf plan ci-joint).

3. Les garderies périscolaires

- Les garderies sont **exclusivement** réservées aux enfants des parents qui travaillent.
- Attention : les horaires des garderies sont modifiés comme suit :

Matin : 7h30-9h00

Après-midi : 16h15-18h00

- Garderie maternelle (lieu d'accueil habituel) : les parents restent au portail, un agent communal vient chercher les enfants qui seront accueillis dans la salle de motricité de l'école maternelle.
- Garderie élémentaire : **attention, le lieu d'accueil est modifié.** Les enfants seront accueillis à la salle Georges Méliès – Il est demandé aux parents de respecter les conditions d'accès.
- Les enfants de la garderie élémentaire remonteront vers les classes à 8h45 et procéderont au lavage de leurs mains.
- Les jeux collectifs étant interdits, vous pouvez **sous votre responsabilité** doter votre enfant de l'école élémentaire d'un petit sac nominatif comportant un ou deux petits jeux individuels

ainsi qu'un paquet de mouchoirs en papier et une petite bouteille d'eau (pas de possibilité de boire au robinet). Si vous prévoyez une collation pour votre enfant, mettez la dans une poche plastique fermée. Ne pas mettre de nourriture nécessitant une réfrigération.

4. Accès aux écoles

- Ecole maternelle : **les parents restent au portail** et ne pénètrent en aucun cas dans les locaux de l'école maternelle, un agent communal vient prendre en charge votre enfant,
- Ecole élémentaire : **les parents restent au portail** et ne rentrent ni dans la cour de l'école ni dans les classes.

5. Horaires des écoles

Les enfants sont en temps scolaire selon les horaires suivants :

- Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi :
Matin : 9h-12h00 **Après-midi** : 14h00-16h15
- **Pas d'école le mercredi.** Pour l'accueil de loisirs (ALSH) contacter les services de la communauté de communes : ☎ 05 55 00 76 58.)
- La garderie fonctionnera **sur inscription** le mercredi **uniquement** pour les enfants des personnels prioritaires (soignants, pompiers, policiers, enseignants..) de 7h30 à 18h00.

6. Restauration scolaire

- Lieu de restauration : lieu habituel, dans la salle de restauration du collège Arsène Bonneaud.
- La restauration scolaire fonctionnera en deux services pour l'ensemble des élèves présents :
- **1^{er} service** : 11h45 à 12h30 (soit ¾ d'heure)
- **2^{ème} service** : 13h00 à 13h45 (soit ¾ d'heure)
Entre les deux services : 12h30 à 13h00, nettoyage et désinfection de la salle (½ heure)
- Des repas froids seront servis à l'assiette aux enfants les jeudi 14/05 et vendredi 15/05. A partir du 18 mai, les menus seront calés sur ceux du collège.
- Programme alimentaire individualisé (PAI) : pour les enfants bénéficiant d'un PAI, le repas sera fourni par les parents les 14/05 et 15/05.

7. Hygiène des locaux

- Tous les locaux utilisés (classes, parties communes, sanitaires, garderies, restauration scolaire) ainsi que les mobiliers **feront l'objet d'une désinfection complète tous les soirs.**
- Les sanitaires seront nettoyés **plusieurs fois par jour** (6 à 7 fois) conformément au protocole sanitaire transmis par le ministère de l'Education nationale.
- La journée du mercredi sera consacrée uniquement à la désinfection des locaux communaux.

8. Autres questions

- **Aucun service minimum d'accueil n'est mis en place.**
- Il n'y aura pas d'activités culturelles et sportives proposées.

☆☆☆☆☆☆